

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 170

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 19 QUINQUIES

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« au renouvellement »,

les mots :

« à compter du premier renouvellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.